

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 24 Mars 2009 à BREUILH

Étaient présents :

BOURROU: M.C.KERGOAT, S.WAGNER

CENDRIEUX: G.LEROUX, L.AGRAFEUIL

CREYSSENSAC ET PISSOT: C.DENIS, C.CRAMAREGEAS,

FOULEIX: G.GALLET, E.LEGAY

ST AMAND DE VERGT: L.COULAUD,

ST MAYME DE PEREYROL: C.ROULEAU, P.GRARD

ST PAUL DE SERRE: J.P.VIROL, J.LIMOGES

VERGT: R.CACAN, M.VICTORION, B.DELPRAT ,
P.JAUBERTIE

BREUILH: R.COLLINET, M.BECHADE,

CHALAGNAC: J.MANEIN, H.DUBUSSY

EGLISE NEUVE DE VERGT: T.NARDOU , J.COULAUD

LACROTE: J.P.SAINT AMAND, M.CHEVREUX,
L.ROUSSET

ST MICHEL DE VILLADEIX: C.DUPONT, J.M.VERNEUIL

SALON: M.GRELLETY,

VEYRINES DE VERGT: J.P.MONTORIO, J.L.NOYER

Secrétaire de séance : M.CHEVREUX

21h30 J.P.SAINT AMAND ouvre la séance de travail.

❖ Approbation du compte rendu du 10 mars 2009

MC.KERGOAT signale que le conseil municipal de BOURROU a opté pour un PLU et non pour une carte communale (comme mentionnée sur le précédent compte rendu). Elle demande à ce que la modification soit apportée.

↳ Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité moyennant la modification ci dessus.

❖ Correspondances

Projet Gendarmerie de Vergt

J.P. SAINT AMAND fait un rappel des différentes correspondances avec le colonel DELESTRADE.

Il informe le conseil communautaire qu'après renseignements la loi LOPSI est supprimée. Le projet ne peut donc pas être engagé sous celle-ci comme le souhaitait le conseil communautaire.

Dans son courrier du 9 mars 2009, le colonel DELESTRADE indique que le terme des projets instruits dans le cadre de la loi LOPSI était fixé au 31 décembre 2007 et prorogé jusqu'au 31 décembre 2008 afin de permettre l'aboutissement des opérations immobilières pour lesquelles la D.G.G.N. avait entériné le recours à ce dispositif.

Il précise que ce projet ne rentrait pas dans ces conditions puisque son instruction a été agréée dans le seul cadre du décret n°93.130 du 28 janvier 1993.

J.P.SAINT AMAND avise donc les élus que le projet de la gendarmerie doit être reconsidéré dans son intégralité.

R.CACAN informe le conseil communautaire que la commune de Vergt ne peut pas s'engager dans le financement de ce projet d'un coût estimé entre 1 300 000€ à 1 500 000€ dont 700 000 € de subventions possible. Il avise les élus qu'une analyse financière établie par la trésorerie démontre les conséquences encourues par la commune de Vergt :

1. Endettement doublé,
2. Impossibilité d'investir,
3. Impossibilité d'emprunter,
4. Risque de mettre la commune sous tutelle.

Il propose de remettre à chaque mairie un résumé de cette étude.

Il ajoute que les bâtiments actuels sont convenables mais que les problèmes sont l'accessibilité aux personnes handicapées et la surface des logements de fonction trop exigus.

Le débat s'ouvre sur les solutions envisageables.

La gendarmerie étant communale, J.P.SAINT AMAND propose au Maire de Vergt de contacter M.MALENFANT de la S.N.I. afin de faire réaliser un devis se rapportant aux aménagements internes éventuels. Dès l'obtention du devis, une rencontre avec les Maires pourra être envisagée et le devis sera transmis au Colonel pour avis, avant la suite éventuelle à donner à cet important dossier.

↳ Accord unanime du Conseil Communautaire.

Pays de l'Isle en Périgord.

L'association Pays de l'Isle en Périgord demande 1 délégué supplémentaire en sus de J.P. SAINT AMAND pour faire partie de l'Assemblée Générale.

C.DUPONT est élu à l'unanimité.

M. Le Président donne la parole à Mrs. les Vice-présidents.

➤ Commission des Finances et du Personnel J.P.VIROL

J.P.VIROL informe l'assemblée du vote du budget primitif du SMCTOM.

Le taxe d'enlèvement des ordures ménagères a subi une baisse de 8.36%, et le taux s'établit à 14.03% pour l'année 2009 alors qu'il était de 15.31% en 2008.

JP.SAINT AMAND soumet au vote ce nouveau taux.

↳ Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité

➤ Commission de l'Assainissement et de l'Urbanisme M.GRELLETY

A. Urbanisme

Les communes d'Eglise Neuve de Vergt et Breuilh ont opté pour un PLU, St Michel de Villadeix : PLU simplifié, St Mayme de Pereyrol : Carte Communale.

La commune de Veyrines de Vergt arrêtera son choix lors du conseil municipal du 1^{er} avril.

Une synthèse des décisions municipales sera établie. Celle-ci amènera les délégués communautaires lors d'une prochaine séance de travail, à débattre sur le choix entre un PLU intercommunal et une carte communale.

➤ Commission Agritourisme M.C KERGOAT

J.P. MONTORIOL informe le conseil communautaire que F.BOYER est disposée à présenter les activités du monde agricole en Pays Vernois.

M.C.KERGOAT intervient. Elle précise qu'elle est en contact avec Flore BOYER. La commission se réunira dès que celle-ci sera disponible.

➤ **Commission Communication B.DELPRAT**

A. Diffusion du trimestriel le Trait d'Union.

Il apparaît que certaines communes ne reçoivent pas ou partiellement le Trait d'Union. Les raisons sont difficiles à définir, mais il est possible que ce journal soit intégré dans les envois de publicité et par conséquent pas distribué dans les boîtes aux lettres portant le logo « Stop Pub ».

B.DELPRAT précise que le coût élevé de distribution prend en compte une diffusion dans toutes les boîtes aux lettres avec ou sans « Stop Pub ».

J.P.SAINT AMAND demande à ce que les communes recensent les secteurs non alimentés, puis un courrier de réclamation sera envoyé aux directions compétentes.

B. Promotion du Pays Vernois

- Panneaux directionnels équipés du logo communautaire.
- Création de panneaux avec le logo de la Communauté de Communes. Ils seront positionnés aux entrées et sorties du territoire.
- Achat d'un stand pour participer aux différentes foires départementales et ainsi promouvoir l'EPCI Vernois.
- La Charte des élus de la Communauté de Communes sera proposée au prochain conseil communautaire.

➤ **Commission de l'Education M.VICTORION**

A. C.LS.H. de Chalagnac

J.P.SAINT AMAND informe les élus de sa visite sur le site accompagné de David BARBIERI, car il faut que ce projet prenne son envol le plus rapidement possible.

Il expose au conseil communautaire qu'un problème d'apport de remblais est à l'origine du retard des travaux. La commune de Chalagnac est en train de le résoudre.

Il précise que la Communauté de Communes n'engage des travaux de construction que sur des terrains prêts à les recevoir. Il insiste sur le fait que les compétences communales doivent être dissociées des compétences intercommunales.

J.P.SAINT AMAND remercie David BARBIERI pour la très grande qualité de son travail tant sur le plan administratif (programme mené de façon parfaite) que sur le plan technique. Il assure tout son soutien à David BARBIERI pour l'exécution de ce projet et ceux à venir uniquement dans le cadre intercommunal.

J.P.SAINT AMAND avise les élus que les travaux sous la responsabilité de l'intercommunalité débuteront jeudi 26 mars. Une réunion de chantier est prévue tous les jeudis à 9h30 en présence de David BARBIERI et Stéphanie ORILLARD.

Il demande la présence systématique d'un élu à chaque réunion soit le Président de L'EPCI, le 1^{er} Vice-président ou le président chargé de la commission éducation. Les membres du bureau seront prévenus en cas d'indisponibilité d'un élu cité ci-dessus.

Un poteau de téléphone est implanté dans l'axe de la porte du centre de loisirs. J.P.SAINT AMAND demande à la commune de Chalagnac d'écrire à France Télécom pour le faire déplacer (il semble que la commune ait un programme d'enfouissement de cette ligne).

B. Ecole primaire de Chalagnac

J.P.SAINT AMAND expose aux délégués le problème rencontré par les enseignantes de l'école primaire de Chalagnac.

L'heure de sortie des enfants est à 16h20. La prise en charge par le personnel intercommunal est à 16h30. Il est donc constaté un décalage de 10 minutes.

Les parents d'élèves demandent qui est responsable des enfants pendant ces dix minutes ?

Mme REY directrice de l'école a confirmé à J.P.SAINT AMAND la responsabilité des enseignants jusqu'à 16h30, mais il semble que cela pose problème.

L'administration intercommunale a réfléchi à plusieurs solutions. Elle a tenu compte d'une part de la demande de la DDJS de la présence obligatoirement de deux personnes, d'autre part du courrier du syndicat des transports scolaire, sous couvert du Conseil Général, avisant que les horaires des cars scolaires du collège ne sont pas modifiables. Et ce sont les mêmes qui assurent le ramassage du RPI.

Les solutions étudiées sont les suivantes.

1. Avancer l'horaire de prise en charge des enfants par le personnel du périscolaire à 16h20 et prendrait fin à 18h20 au lieu de 18h30. Ce report de 10 minutes engendrerait un souci pour les parents dont les enfants fréquentent le périscolaire jusqu'à sa fermeture.

2. Augmenter le temps de travail d'un agent et par conséquent augmenter le tarif du périscolaire en conséquence.

3. Garder le système actuel jusqu'à la mise en fonctionnement du futur centre où deux agents de la Communauté de Communes assurent déjà la surveillance, où les enseignantes sont présentes sur le site et où le Conseil Communautaire fait appel « au bon sens » avec un partage de responsabilités si toutefois un incident se produisait.

↳ Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité pour la troisième solution.

➤ Divers

Une jeune fille de Creyssensac et Pissot souhaite préparer un BTS dans le cadre du service à la personne, en contrat de professionnalisation jeune. Cette formation se déroule sur 2 jours en centre de formation Formasup et 3 jours en entreprise.

Le CIAS aurait besoin d'une personne 1jour et demi par semaine et l'administration intercommunale également. Une gratification de 200 € par mois lui serait attribuée par la Communauté de Communes ainsi que par le CIAS.

Cette jeune fille disponible et compétente remplace actuellement un agent convalescent quelques heures par semaine au sein des bureaux.

J.P.SAINT AMAND soumet cette proposition au vote des élus.

↳ Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité

Dates des réunions :

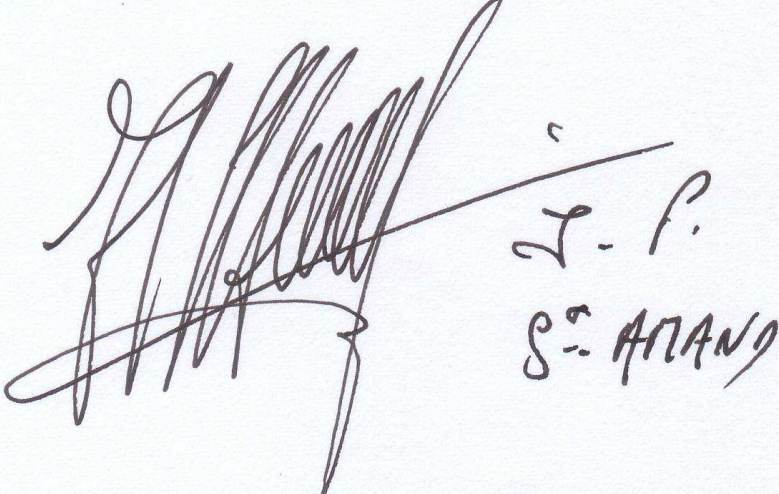
Le 07/04/09 à 18h30 : **Commission Education** à la Communauté de Communes

Le 17/04/2009 à 18h00 : **Réunion Trimestrielle** à St Paul de Serre

Le 12/05/09 à 20h30h : **Conseil Communautaire** à Grun Bordas

Le Président lève la séance à 23h15 mn.

Avec Amitiés à tous toutes et tous...



J. P.
S. ARAN